

Pour le secteur de la santé et du social (2S)

Pré-requis

Pour les salariés : aucun.

Pour l'entreprise : engagement dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels.

Public

Les salariés des entreprises adhérentes au GIST dans le secteur sanitaire et social : établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ayant pour but d'adapter le travail à l'homme, les objectifs de la formation reposent sur :

- la compréhension de l'intérêt de la prévention et la connaissance des risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles,
- l'observation et l'analyse de sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, ainsi que l'identification des différentes atteintes à la santé encourues,
- la participation à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles.

Contenu

- la notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel,
- les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
- les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- présentation des différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et environnement de travail (vibrations, bruit...), recherche des facteurs de risque par le salarié dans son entreprise et proposition de pistes d'amélioration,
- la portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans le soin de manutention des personnes malades et/ou à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques

- méthodes explicatives, démonstratives et participatives
- mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Évaluation

Un certificat « acteur PRAP » est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives.



Notre service propose également le maintien et l'actualisation des compétences de cette formation (prolongation du certificat PRAP 2S).
Tarif 530 € / groupe - Durée 7h ou 1 jour.
Se renseigner auprès du GIST.

Une action collective et concertée

La prévention des risques liés à l'activité physique est une démarche collective centrée sur l'amélioration des conditions de travail. Elle impose une action concertée de l'ensemble des partenaires de l'entreprise, des instances représentatives du personnel si elles existent et des services de santé au travail. L'entreprise peut se faire aider par des experts extérieurs, mais c'est surtout son propre engagement qui va être l'élément déterminant du succès de l'action de prévention.



Durée : 21h ou 3 jours



Tarif : 790 € HT pour un groupe (de 7 à 10 personnes)



Lieu : en entreprise et/ou dans l'une des salles de formation du GIST



Pour les dates de formation, consulter le GIST